Nations Unies S/PV.8478

Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mars 2019
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8478e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 5 mars 2019, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 5 mars 2019, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8478e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Lacroix.

Les membres du Conseil, M. Lacroix et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

19-03757 (F) 060319 060319

Merci de recycler